

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Supplément au numéro 740 - Octobre 2023 - 59^{ème} année - 1,50 euro



Le Retraité C.G.T.-FO 44

Édito

Trop c'est trop ! Les retraités veulent vivre !



Par Claire Compain
Présidente de l'UDR 44

« Selon l'INSEE, les prix de l'alimentaire étaient en juillet 12,7 % plus élevés qu'un an plus tôt. Au total, sur deux ans, l'inflation dans les grandes surfaces est supérieure à 21 %. Quant à l'énergie, en 2023, l'augmentation atteint 25 % et on nous annonce une nouvelle hausse en 2024 dont pour nous rassurer la ministre nous dit qu'elle n'excèdera pas 10 % ! C'est comme l'essence qui ne devrait pas dépasser les 2 euros le litre ... 2 euros le litre ... de qui se moque-t-on ?

Mais ce n'est pas disette pour tout le monde : non seulement les grands de ce monde se goinfrent à Versailles, mais les plus grandes entreprises françaises ont versé plus de 46 milliards à leurs actionnaires au cours du second semestre 2023.

Au cours de l'année 2022, le gouvernement a versé 200 milliards d'aides aux entreprises dont 73,5 milliards sous forme d'exonération de cotisations.

Entre janvier 2017 et août 2023, les

prix ont augmenté de 17,5 % quand, sur la même période, les pensions de base n'ont augmenté que de 7,9 % : cherchez l'erreur !

Et que décide le gouvernement ? Une revalorisation des pensions de + 5,2 % au 1^{er} janvier 2024. Le compte n'y est pas !

10% tout de suite et négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu !

Voilà ce que nous dirons avec le groupe des 9 le 24 octobre prochain en manifestant devant la Préfecture à Nantes et la sous-Préfecture à Saint-Nazaire (lire page 3).

Au moment où ces lignes sont écrites, nous ne connaissons pas encore le taux de revalorisation des retraites complémentaires. L'exigence des négociateurs FO, c'est un taux au moins égal à l'inflation.

Alors que l'État n'a rien à voir avec l'AGIRC-ARCCO, qui est le seul régime paritaire existant encore, le gouvernement entend puiser dans les réserves de ce régime pour payer la revalorisation du minimum contributif (lire page 4).

Voler deux ans de vie aux travailleurs, s'attaquer à notre Sécurité Sociale, à notre pouvoir d'achat, asphyxier l'hôpital public, détruire nos services publics... tout cela à coups de 49,3

Mais ce n'est pas fini.

Ce que le gouvernement prépare au travers du projet de budget comme du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2024, est dans la continuité de ce que nous venons de vivre. C'est la baisse des taux de remboursement des soins dentaires qui passent de 70 % à 60 % remboursés par la Sécurité Sociale, le reste à la charge des complémentaires Santé qui évidemment les répercuteront sur leurs tarifs, donc à la charge des assurés. On annonce des augmentations de tarifs de l'ordre de 8 % pour l'année prochaine, ce qui va encore grever le pouvoir d'achat des retraités.

Alors que l'hôpital public est à l'os, que l'accès aux soins est de plus en plus difficile par manque de personnels, résultat du numerus clausus en application depuis 50 ans (lire page 4), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2024 prévoit une diminution de 1,3 milliards sur les dépenses de soins de ville et une augmentation de l'objectif de dépenses d'assurance maladie de seulement 3,2%, nettement inférieure à l'inflation. Ce qui fait dire à la Fédération hospitalière de France que cela représentera deux milliards

d'économies demandées à l'hôpital public. (Lire page 4).

On se souvient que le Président de la République avait promis en 2022, 50 000 emplois supplémentaires de soignants dans les EHPADs d'ici 2027. On en sera fin 2024 à 9 300... (Lire page 4).

Pourtant, la résistance de la population est là : nous l'avons vu pendant cinq mois contre le recul de l'âge de la retraite, ou le 9 septembre dernier à Ancenis où elle a fait bouger les lignes (lire page 3) ou encore à Carhaix pour le maintien des urgences 24 h sur 24. La résolution du dernier Comité Confédéral National des 26 et 27 septembre 2023 « demande à toutes les organisations, à tous ses militants et à ses adhérents de rester particulièrement vigilants et mobilisés. »

Le compte rendu de ce CCN aura lieu à Saint-Brévin le lundi 16 octobre prochain en présence de Frédéric Souillot. (Cf ci-dessous). Ce sera l'occasion de discuter du bilan de la formidable mobilisation sur les retraites mais aussi de ce qu'il y a lieu de construire pour faire reculer ce gouvernement qui n'entend ni la rue ni le Parlement et ne connaît que le 49,3, la répression et l'autoritarisme. ■

Comité Exécutif
de l'UCR CGT-FO
les 14 et 15 juin 2023



(Lire P.2)

Manifestation des retraités
le 9 septembre
contre la fermeture de la
maternité d'Ancenis



Les retraités mobilisés
Contre la répression
et la violence d'État
Pour les revendications
des salariés



(Lire P.3)

Électricité :
Agnès Pannier-Runacher écarte
une hausse des prix
supérieure à 10%
« sur l'ensemble
de l'année 2024 ».

Les retraites complémentaires
Un nouveau Hold Up
se prépare !

Projet régional de Santé
de l'ARS des Pays de Loire
2023-2028

Commission administrative
de l'UDR FO 44
du 1^{er} juin 2023



(Lire P.4)

Commission administrative élargie de l'UD FO 44

Lundi 16 octobre 2023 à 9h00

Salle Étoile de Jade

Av. Georges Brassens - Saint Brévin les Pins

Le lundi 16 octobre 2023, de 9h00 à 15h30, l'Union départementale tiendra une Assemblée de militants, sous la présidence de Frédéric Souillot, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière.

Cette CA sera l'occasion de soutenir nos camarades de Mindin qui revendiquent le

maintien de toutes les structures et places du médico-social sur Saint-Brévin même (contre l'éclatement envisagé - Cf. Page 4).

Inscrivez-vous au plus vite auprès de votre association ou section de retraités ou auprès de l'UDR FO 44 - 2 Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes.

Comité Exécutif

de l'Union confédérale des Retraités CGT-FO les 14 et 15 juin 2023

• Larges extraits de la résolution adoptée à l'unanimité

Le Comité exécutif de l'UCR FO réuni à Paris les 14 et 15 juin réaffirme son accord avec l'orientation défendue par la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière depuis notre dernière réunion, en particulier pour exiger le retrait de la Réforme des Retraites.

• CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES, FORCE OUVRIÈRE NE BAISSERA PAS LES BRAS

Concernant cette réforme injuste et injustifiée, le Comité Exécutif considère que les moyens politiques utilisés par le Président de la République et son gouvernement sont antidémocratiques.

Alors que la majorité de la population et plus de 92 % des salariés sont opposés au recul de

l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation, le Président de la République et son gouvernement ont utilisé toutes les ressources anti-démocratiques de la Constitution pour faire passer cette loi, sans qu'elle ne soit votée par le Parlement. (...)

• POUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS ET DES MINIMAS SOCIAUX



Pour le Comité Exécutif, les 0,8 % d'augmentation des pensions de base du régime général octroyés au 1^{er} janvier 2023 sont vécus comme une véritable provocation face à une inflation estimée officiellement à plus de 6%. Cette minuscule augmentation entérine de fait une nouvelle perte de pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 7,5 % depuis le 1^{er} janvier 2017 et pèse lourdement sur le budget des retraités. Ainsi :

- 13 % ont recours à des associations

caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir.

- 49 % renoncent à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs.
- 22 % renoncent à des soins.
- 33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse en particulier dans les zones rurales.

Aussi, le Comité exécutif se félicite de la décision du groupe des 9 d'organiser le 15 juin 2023, dans tous les départements, des rassemblements pour exiger l'augmentation immédiate des pensions.

Pour l'UCR FO une telle initiative s'inscrit dans son combat pour faire aboutir sa plate-forme revendicative adoptée lors de ses différentes Assemblées générales, en particulier :

- ▶ L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,
- ▶ Le rattrapage immédiat des pertes dues à l'inflation, pertes qui s'élèvent depuis 2017 à près de 10%
- ▶ Pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète...

• POUR LA DÉFENSE DE LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

Au moment où on célèbre le 80^{ème} anniversaire du Conseil National de la Résistance qui préconisait la mise en œuvre d'un plan complet de sécurité sociale, le Comité exécutif rappelle, avec la Confédération, que « la cotisation n'est pas un impôt, elle ouvre et finance des droits et ne peut être affectée à telle ou telle branche au nom d'une « solidarité » interbranches. Restaurer la cotisation sociale qui n'est rien d'autre que du salaire différé, cesser les exonérations, dans une vraie politique de l'emploi et des salaires, voilà ce que FO martèle sans relâche. »

Le Comité Exécutif de l'UCR FO reprend à son compte la position de la Confédération qui, à l'occasion de la réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale, a rappelé « son opposition à toutes les exonérations, de surcroît non-compensées, et réitéré sa demande de conditionnalité des aides publiques. (...) ».

Le Comité exécutif de l'UCR FO estime que la Confédération a eu raison de voter contre la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la CNAV considérant, à juste titre, que les moyens alloués étaient insuffisants.

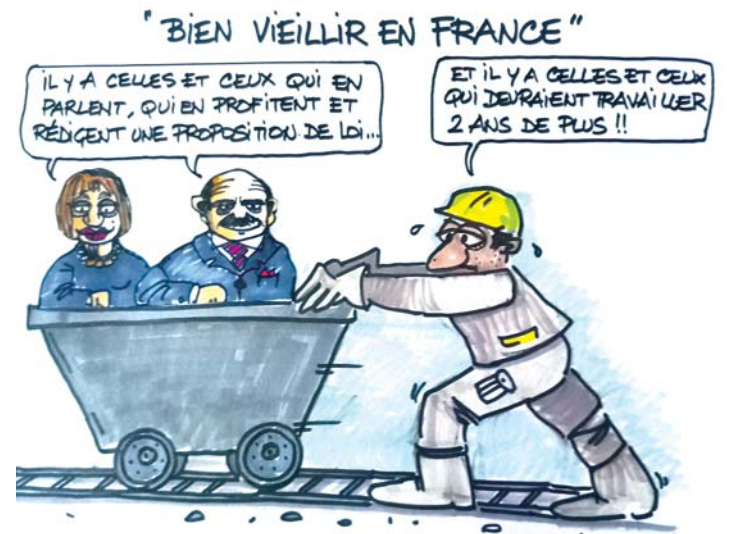


En effet, du fait de la volonté du gouvernement de précipiter la mise en œuvre de la contre-réforme des retraites, les employés des CARSAT et des services liquidateurs des retraites se retrouvent aujourd'hui assaillis de questions légitimes par les assurés concernés mais dans l'incapacité de les renseigner (décrets et circulaires non parus...)(...).



L'UCR FO dénonce le projet de carte unique remplaçant la carte vitale et la carte d'identité nationale.

C'est le salariat, le chômage etc. qui ouvrent droit à la Sécurité sociale et non la nationalité. Après, entre autres, le prélèvement à la source de l'impôt visant la fusion entre l'impôt, la CSG, les cotisations, ce nouveau projet s'inscrit dans l'objectif d'étatisation de la sécurité sociale. En incluant le budget de la Sécu dans celui de l'État, c'est ce dernier qui fera, par exemple, les choix d'affectation des dépenses entre la protection sociale et les crédits militaires. Nous défendons la Sécurité sociale, son indépendance et exigeons le rétablissement de toutes ses prérogatives.



• PROPOSITION DE LOI RELATIVE À LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR

L'UCR FO a pris connaissance de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

Pour le Comité exécutif, cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que « bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé » alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul.

Au lieu de créer les EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes âgées dépendantes, au lieu de prendre les dispositions pour embaucher, selon plusieurs rapports, les 240 000 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable, au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels, aussi bien dans les EHPAD que pour le maintien à domicile, la proposition de loi prône un « virage domiciliaire » alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes.

Aussi, plus que jamais, l'UCR FO revendique :

- ▶ Un agent par résident dans les EHPAD,
- ▶ La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population,
- ▶ La création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins,
- ▶ La suppression du Reste à Charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.

Le Comité exécutif se félicite du communiqué commun des 9 organisations de retraités qui entendent prendre toutes leurs responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.



• PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Comité exécutif de l'UCR FO rappelle que, contrairement à la Sécurité sociale qui est un « monopole solidaire obligatoire », les complémentaires s'inscrivent dans un système de marché concurrentiel. Cette concurrence est aggravée du fait que les mutuelles classiques, en matière de réglementation, sont mises, par les règles « de solvabilité II », sur un même plan que les assurances et les institutions de prévoyance.

Le Comité exécutif constate que la solidarité intergénérationnelle est de plus en plus souvent mise à mal puisqu'aujourd'hui la quasi-totalité des complémentaires pratiquent des tarifs variant en fonction de l'âge. C'est la raison pour laquelle l'UCR FO continuera à agir pour que soit rétabli le 100% Sécu.

En attendant, l'UCR FO invite les retraités à la plus grande vigilance au moment de choisir une complémentaire santé. A cet effet il les invite à se procurer la brochure « Complémentaire Santé : laquelle choisir ? » éditée par Force Ouvrière.



• DÉVELOPPEMENT DE L'UCR FO

(...) Pour le Comité exécutif, rester syndiqué lorsqu'on est retraité, c'est reconnaître que la retraite est la continuation du salaire et que c'est au sein de l'organisation syndicale que la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités peut pleinement s'exprimer. (...) Le Comité exécutif de l'UCR FO invite donc toutes les structures (UDR et sections fédérales) à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux adhérents

Force Ouvrière de rester dans l'organisation le moment de la retraite venu. Retraité un jour, Syndiqué toujours ! Aussi, le Comité Exécutif se félicite de la proposition du secrétaire général de la Confédération de réunir un groupe de travail chargé de faire l'état des lieux et de réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées en termes d'organisation dans l'intérêt de Force Ouvrière.

■ Manifestation des retraités FO le 9 septembre contre la fermeture de la maternité d'Ancenis



Nous étions près de 700 manifestants ce samedi 9 septembre pour exiger le maintien de la maternité du CHU d'Ancenis à l'appel de plusieurs organisations syndicales dont la nôtre : de très nombreux drapeaux FO flottaient ce matin-là. Quelques jours avant cette manifestation, nous apprenions le recrutement possible d'un gynécologue. Toutefois n'oublions pas que 221 maternités ont été fermées entre 2001 et 2017 en France, et qu'un rapport présenté en février dernier par le chef de la maternité de l'hôpital Necker à Paris préconise la fermeture de 111 maternités supplémentaires sur les 452 du territoire. Seraient concernées les maternités qui mettent au monde moins de 1 000 nourrissons par an. Ce qui est le cas du Centre

Hospitalier Erdre et Loire (CHEL). Il est donc important de rester mobilisés jusqu'à ce que le recrutement soit effectif.

« Des lits, des postes, pas de fermetures » ont crié les manifestants dans les rues d'Ancenis dont de nombreux retraités conscients que la fermeture de la maternité ne peut que fragiliser l'hôpital qui, à l'heure où ces lignes sont écrites, n'a toujours pas de service d'urgence la nuit. On nous promet la réouverture en novembre... À suivre donc !

Michel Robin
Association des Retraités
FO d'Ancenis

■ Les retraités mobilisés Contre la répression et la violence d'État Pour les revendications des salariés



À Nantes le 22 Septembre, à Saint-Nazaire le 23 Septembre, répondant à l'appel des Unions départementales FO, CGT, FSU et Solidaire du 44, de nombreux syndicalistes FO ont participé sur leurs revendications syndicales, à des rassemblements : « Contre la répression et la violence d'État, pour les revendications des salariés ». En effet, sous la présidence Macron, et particulièrement durant le combat pour le retrait de « réforme » des retraites, nous avons tous constaté que, lors des manifestations syndicales, les salariés, retraités et jeunes ont subi les tirs de gaz lacrymogènes à Nantes et même à Saint-Nazaire ; certains touchant les têtes de cortèges. À Nantes, un responsable syndical a même été blessé. Sur ordre du

gouvernement, dans plusieurs villes du pays, ces violences d'État se sont traduites aussi par des « passages » et des tirs de « LBD » et de « grenades de désencerclement », blessant et même mutilant de trop nombreux manifestants.

Depuis le début de l'action syndicale pour le retrait de cette contre-réforme, plus de 1000 syndicalistes à travers le pays ont été convoqués par les forces de l'ordre (police ou gendarmerie) pour s'expliquer sur les actions de grèves et de manifestations, en vue de poursuites judiciaires.

Les secrétaires généraux de toutes les confédérations ont été convoqués (sous peine d'amende de 7 500€ !) par une commission d'enquête parlementaire pour s'expliquer eux aussi.

Certains voudraient même interdire les manifestations et grèves durant des événements tels que les J.O. !

Dans ces conditions, s'opposer à la répression et aux violences d'État, défendre le droit syndical ainsi que les libertés (syndicales et démocratiques) est devenu nécessaire afin de poursuivre notre action syndicale pour la satisfaction de nos revendications.

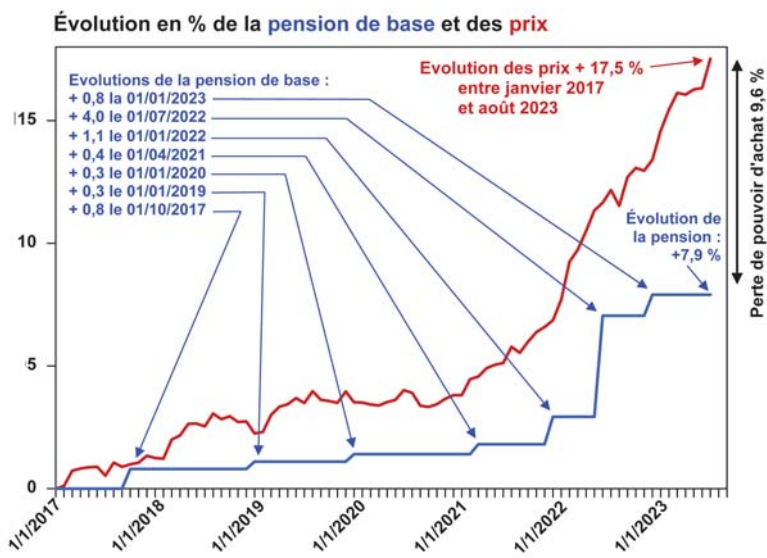
Jean-Marc PEREZ
Secrétaire de l'Association des Retraités FO
de Saint-Nazaire et région



● Rassemblement et manifestations le 24 octobre

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les années du Président Emmanuel Macron ont fait perdre 9,6 % et l'équivalent de 2,4 mois de pension, et même, pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018, 11,5 % et 3,6 mois de pension !

Tout cela parce qu'il refuse d'appliquer la loi (Article L161-25 du Code de la Sécurité sociale) qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.



Et la somme des pertes pendant les 80 mois de cette période s'élève à 2,4 mois

Pour les personnes en retraite ayant subi l'augmentation de la CSG de 25 % en 2018, les pertes s'élèvent à 3,6 mois, et la différence entre la pension et les prix de 11,5 %

Le gouvernement vient d'annoncer une revalorisation des pensions de 5,2 %

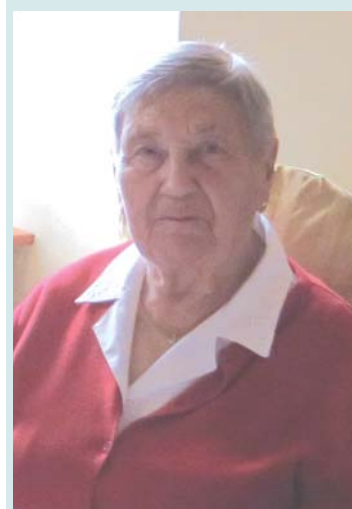
► 10 % immédiatement et négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu !

Les retraité.e.s le diront haut et fort **le 24 octobre** par des rassemblements et des manifestations partout.

À 11h00 devant la sous-Préfecture de Saint-Nazaire
À 14h30 devant la Préfecture de Nantes

À Paris, le rassemblement, au plus proche de Matignon, ira porter les cartes-pétitions à Madame Borne.

Hommage à notre camarade Thérèse Salmon



Thérèse nous a quitté le 02 mai 2023 à l'âge de 91 ans.

Elle fut salariée de l'entreprise Giraudet. À cette époque, elle était présente lorsque le syndicat FO fut créé dans cette entreprise en 1952, avec Marcel Hupel et Alexandre Hébert.

Elle adhère à FO et devient déléguée du personnel avec Gérard Morinière, Joseph Ardoux

et d'autres de ses camarades. Appréciée de tous, elle a participé activement au développement du syndicat dans l'entreprise et tout particulièrement dans le service Façonnage qui occupait majoritairement des femmes. Elle a défendu la nouvelle implantation FO jusqu'à sa retraite en 1987. Elle adhère à l'Association des retraités FO d'Ancenis et également à celle des retraités de Nantes, où elle assure de nombreuses années le secrétariat adjoint et aussi la préparation de nos petits repas jusqu'à son départ.

Une personne bien forgée qui a su élever toute sa famille et ses nombreux enfants seule tout en travaillant avec ténacité.

Merci Thérèse de ton exemple et ton punch syndical FO. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

Lucien Blout
Association des retraités d'Ancenis

Tous les retraités Force Ouvrière du département de Loire-Atlantique sont invités à participer au **XI^{ème} congrès** de l'Union départementale des retraités FO

Réservez cette date !

Jeudi 11 avril 2024
à partir de 8 heures 30

Salle LA LOIRE
Espace Édouard Landrain
44150 Saint-Géréon

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44
59^{ème} année
Membre fondateur : A. Hébert
Directeur : M. Le Roc'h -
Rédacteur en chef : A. Leclerc
CPPAP : 0521.S.07829
Bourse du Travail F. Pelloutier
2 Pl de la Gare de l'État, 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00
Site : force-ouvriere44.fr
ouestsyndicaliste@fo44.fr



■ Assemblée générale de l'Association des Retraités de la Basse-Loire

1^{er} février 2024 à 14 heures
Salle Nicolas Appert - 12, Quai Langlois à Basse-Indre

■ Assemblée générale de l'Association des Retraités de Saint-Nazaire

22 février 2024 à 14 heures
À l'Union locale de Saint-Nazaire - 4, rue Fr. Marceau

■ Électricité :

Agnès Pannier-Runacher écarte une hausse des prix supérieure à 10% « sur l'ensemble de l'année 2024 ».

Cette « charmante dame », ministre de la transition énergétique veut rassurer, à sa façon, en déclarant que la hausse de l'électricité, en 2024, ne sera pas supérieure à 10 % ! il est vrai que l'organisme de régulation (la CRE) évaluera, peut-être, à une hausse plus conséquente mais elle oublie de rappeler que cette énergie a subi une hausse de :

- ▶ 15 % au 1^{er} février 2023
- ▶ 10 % au 1^{er} août 2023

Elle oublie également de dire que les coûts de production de cette énergie (en France) sont stables !

Elle oublie aussi de d'évoquer le scandale du prix du marché européen sur l'électricité qui est indexé sur le coût de production de quelques unités de production qui fonctionnent avec le gaz qui ne représentent quasiment rien en matière de volume de production de l'énergie électrique !

Elle oublie aussi de rappeler l'ineptie d'avoir créé une fausse concurrence

(sous la pression de l'Europe en particulier les Allemands) avec la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité du 7 décembre 2010) qui a créé l'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique). EDF est obligée de revendre entre 100 et 120 térawatts/heure à des « fournisseurs alternatifs » (environ 1/3 de sa production) qui n'ont comme outils de travail que des bureaux et quelques téléphones. Il est bon de rappeler que plusieurs « fournisseurs alternatifs » font l'objet de poursuites judiciaires pour avoir « escroqué » leurs clients ! Cette loi met en difficulté financière EDF fournisseur historique. À quand le retour à un service public de l'énergie !!!

Elle a dû faire aussi une prière pour avoir un hiver très doux car si ce n'était pas le cas les coûts de l'énergie vont s'envoler sur le marché européen (actuellement le mégawatt est à environ 90/100 euros et l'hiver dernier il est monté à environ 500 euros le mégawatt) !

Question :

Quand on a dit tout cela, est-ce suffisant de seulement de le dénoncer ? Tout comme les cotisations sur les mutuelles dues au désengagement de la Sécurité Sociale et de l'envolée des coûts sur la santé !

Bien entendu, le pouvoir d'achat, la réforme des retraites, les EPHAD, l'AGIRC/ARRCO etc... sont et restent des sujets très importants !

C'est un coup de « gueule » que je sais partagé !

Il est indispensable d'être présent dans la rue le 13 octobre pour défendre notre pouvoir d'achat ! ■

Michel De Sadeleer
Délégué fédéral de la Fédération de l'Énergie et des Mines FO

■ Projet régional de Santé

de l'ARS des Pays de Loire 2023-2028



En introduction, le « mot du Directeur de l'ARS des Pays de Loire » ose prétendre: que « les ligériens sont très majoritairement satisfaits de leur système de santé ». Voilà un Directeur sourd et aveugle ! Tous les retraités sont extrêmement inquiets de la détérioration de notre système de santé. L'accès aux soins dans le département, comme partout d'ailleurs, est un parcours du combattant pour avoir un rendez-vous chez un médecin, un spécialiste, passer un scanner, une radio dans des délais raisonnables, ou simplement un transport sanitaire. On nous répond « il faut 10 ans pour former un médecin ». Mais ça fait 40 ans au moins qu'on nous dit cela !

En 1967, plus de 53 000 étudiants étaient admis en médecine; en 1971, année de mise en place du numerus clausus, ils étaient 10 000 pour 47 millions d'habitants; et aujourd'hui 10 000 pour 67 millions d'habitants.. Macron prétend qu'il aurait levé le numerus clausus, oui, mais il l'a remplacé par le « numerus apertus » à savoir une limitation par faculté du nombre d'étudiants admis en médecine. La baisse du nombre de médecins continue. La traduction de cette situation c'est une pénurie de médecins, des milliers de fermetures de lits et de services entiers.

Ce nouveau projet régional de santé (PRS) s'adapte à cela ainsi qu'aux contraintes budgétaires inscrites dans les lois de financement de la sécurité sociale.

Est-ce que les milliers de manifestants mobilisés pour le maintien de l'hôpital de Mayenne, trouveront dans ce PRS la garantie de maintien qu'ils exigent ? Est-ce que les 22 postes supprimés au Val d'Oudon contre la fermeture desquels les personnels se sont mobilisés au mois de septembre 2023,

vont être rétablis ? L'ARS apportera-t-elle la garantie du maintien de la maternité d'Ancenis qui a vu converger près de 700 manifestants le 9 septembre dernier ? Est-ce que l'ARS va renoncer à dépecer le centre de Mindin en 3 lieux, à maintenir ses structures sur Saint-Brévin et à ouvrir d'autres structures pour accueillir les 900 enfants et les 1 200 adultes handicapés qui selon l'association Handicap 44, n'ont pas de prise en charge satisfaisante voire aucune prise en charge à cette rentrée ? La réponse est NON à toutes ces questions.

Le document précise que notre département connaît une augmentation particulièrement élevée des personnes âgées et par voie de conséquence des personnes âgées dépendantes. Nous est-il proposé de renforcer les structures ad hoc pour faire face à cette situation ? NON ! Pire ! Alors que l'ARS ne prévoit aucune création de places d'EHPAD, ni d'EHPAD pour les 4 ans à venir. Elle propose de redéployer des places d'EHPAD vers des places de soins infirmiers et autres dispositifs d'aide à domicile.

Le « virage domiciliaire » est un mirage pour s'adapter aux contraintes financières et reporter la prise en charge des patients sur les aidants.

413 milliards pour le budget de l'armée Mais rien pour les personnes âgées.

La situation est tellement détériorée avec les conséquences humaines que l'on connaît que pour la première fois depuis la création du CDCA de Loire-Atlantique, les membres qui le composent ont décidé de donner un avis défavorable à ce projet régional de santé de l'ARS des pays de Loire. FO a œuvré en ce sens et se félicite de cette décision. ■

● Extraits du communiqué commun du 4 octobre 2023



Refus de l'austérité en France et en Europe.

Mobilisons-nous le 13 octobre 2023

Malgré la mobilisation historique des salarié.e.s, portée par l'action unitaire de nos organisations syndicales, le président de la République et son gouvernement ont imposé brutalement la « réforme des retraites », pourtant rejetée par l'écrasante majorité de la population.

Les Organisations syndicales CFTD, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA et Solidaires de Loire-Atlantique réaffirment leur volonté d'agir dans l'unité pour son abrogation.

(...)
Dans le cadre de la journée de mobilisations et de grèves du 13 octobre, nos organisations syndicales revendiquent :
▶ L'augmentation du SMIC ;
▶ L'augmentation générale des salaires, traitements (point d'indice de la fonction publique à hauteur des pertes cumulées), pensions, minima sociaux et bourses d'études, pour lutter contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes. (...)

Rendez-vous en Loire-Atlantique

Châteaubriant - 17h30 - Kiosque (Esplanade du château)
Nantes - 10h30 - Miroir d'Eau
Saint-Nazaire - 10h00 - Place de l'Amérique Latine

■ Les retraites complémentaires

Un nouveau Hold Up se prépare !

Pour tenter de faire passer l'augmentation de la durée de cotisations et le recul de 2 ans de l'âge légal de départ en retraite, le gouvernement a sorti de son chapeau : l'augmentation des petites retraites c'est-à-dire l'augmentation du minimum contributif (MICO) dans le régime général, serpent de mer puisque la loi de 2003 prévoyait déjà qu'aucune retraite pour une carrière complète ne pouvait être inférieure à 85 % du SMIC. La loi n'a jamais été appliquée.

Qui n'a pas entendu le gouvernement parler de porter les retraites à 1200 euros ? Qu'en est il en réalité ?

Le gouvernement a décidé de passer au 1^{er} septembre 2023 le minimum contributif du régime général à 709,13 euros soit une augmentation de 25 euros par rapport au montant en vigueur au 1^{er} janvier 2023 ! Et d'augmenter de 100 euros le minimum contributif majoré qui passe donc à 847,54 euros versés aux assurés qui réunissent au moins 120 trimestres au régime général.

Ces montants ne s'appliquent que si l'assuré a une carrière complète. Pour l'obtenir, il faudra 42 ans et 6 mois au 1^{er} janvier 2024 !

Et pour ceux qui sont déjà retraités ? Il s'agira d'une majoration exceptionnelle de 100 euros sans que le montant de votre pension plus cette majoration ne dépasse 848 euros (proratisée en fonction de votre durée d'assurance validée) et à condition que vous ayez au moins 120 trimestres cotisés.

Si vous êtes retraités depuis plus de 10 ans, il vous faudra attendre septembre 2024 pour la percevoir ! Vous devez vous dire : ça ne fait pas 1 200 euros ! Eh non. Les 1 200 euros c'est la communication gouvernementale ! Selon ce dernier ça devrait - c'est un conditionnel - faire 1 200 euros si vous ajoutez votre retraite complémentaire !!!

Mais c'est encore trop pour Macron et Dussopt qui ont décidé de piquer dans les caisses des Régimes complémentaires ARRCO AGIRC de 1 à 3 milliards pour payer la revalorisation du minimum contributif.

Dussopt vient de déclarer que si les partenaires sociaux des régimes complémentaires refusaient de participer au financement du MICO, le gouvernement l'imposerait dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 ! Une organisation syndicale oserait elle signer une telle forfaiture ?

Les négociateurs FO l'ont dit clairement : c'est inacceptable ! Il n'en est pas question !

L'AGIRC ARRCO est indépendant du régime général. Il est financé exclusivement par les cotisations des salariés et des employeurs.

Ce sont nos cotisations, notre argent, et ces réserves n'ont pas vocation à financer ni le régime général ni les décisions du gouvernement qui, par ailleurs, a versé 200 milliards d'aides aux entreprises en 2022 dont 73,5 milliards sous forme d'exonération de cotisations sociales - sans parler des années antérieures. ■

■ Commission administrative de l'UDR FO 44 du 1^{er} juin 2023



Pour pallier aux difficultés de stationnement (parking des syndicats confisqué par la mairie de Nantes et approche difficile des locaux de l'UD due aux travaux d'assainissement), la CA a été accueillie par l'association de la Basse Loire au centre Nicolas Appert à Basse-Indre.

Une large discussion a eu lieu, évoquant tour à tour les obstacles rencontrés dans la mobilisation contre les deux ans fermes imposés par Macron-Borne et

l'augmentation de la durée de cotisations, pour étendre la grève afin de faire reculer le gouvernement mais aussi la répression subie par les manifestants. Monique a informé la CA de la création de France Travail qui va remplacer Pôle emploi, Cap emploi, France Handicap, etc... Les conséquences : l'obligation de travailler à minima 15 heures par semaine pour tous ceux qui sont sans emploi (RSA, Catégorie A, etc...) avec les dangers encourus par le personnel chargé de déterminer

le quota d'heures d'activité. Michel de la fédération FO Énergie et Mines, est revenu sur la hausse des tarifs de l'électricité (lire page 4). Aux questions des camarades l'interrogeant sur l'option à prendre au 1^{er} juillet, il est resté prudent indiquant simplement que l'option « Passerelle » permettait d'être à l'abri de mauvaises surprises au moins jusqu'à fin décembre et qu'il serait temps d'aviser ensuite. Thierry pour l'AFOC nous dit qu'un document est en gestation au sujet du Gaz et de l'électricité.

À la Basse-Loire, nous nous sommes félicités d'avoir vu nos actifs participer de nombreuses fois à la série de manif pour protester contre la retraite à 64 ans.

Le pot de l'amitié est venu clôturer nos échanges

Guy Drouaud
Association des retraités FO de la Basse Loire